



Rapport d'activité 2015

Fédération Allier Nature (FAN)

40^{ème} Assemblée générale

Monétay-sur-Allier – 23 avril 2016

FEDERATION ALLIER NATURE (FAN)

✉ Maison des Associations - 216 Avenue de la Gare - 03 290 Dompierre-sur-Besbre

☎ 04 70 34 69 49

✉ allienature@orange.fr

🌐 <http://allienature.asso.fr>

I. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT **DE L'ASSOCIATION**

DATE DE CREATION

L'APENA « **Association pour la protection et l'étude de la nature en Allier** » a été fondée le 19 mai 1976 (JORF du 29 octobre 1976).

La dénomination de l'APENA est devenue « **Allier Nature** » le 14 avril 1992 (JORF du 28 avril 1993).

La dénomination actuelle « **Fédération Allier Nature** » ainsi que son fonctionnement fédératif actuel furent décidés le 23 avril 2005 (JORF du 9 juillet 2005).

OBJET STATUTAIRE

La FAN a pour objet :

- De **protéger et d'étudier la nature et l'environnement dans le département de l'Allier** ;
- D'**animer le débat public et la citoyenneté dans le domaine environnemental** dans le département de l'Allier ;
- De **fédérer les associations de protection de l'environnement de l'Allier**.

AFFILIATIONS

La FAN est affiliée :

- à la **Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)** ;
- à **France Nature Environnement (FNE)**, Fédération française des associations de protection de l'environnement.

AGREMENTS

La FAN est agréée ou habilitée :

- Au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement pour **la protection de l'environnement** : arrêté préfectoral n° 918/80 du 31 janvier 1980 (APENA) ; arrêté préfectoral n° 2414/12 du 29 août 2012.
- Au titre de l'article L. 141-3 du code de l'environnement pour prendre part **au débat public sur l'environnement se déroulant dans le cadre d'instances consultatives départementales** : arrêté préfectoral n° 2475/12 du 4 septembre 2012.
- Au titre de **la jeunesse et de l'éducation populaire** : arrêté préfectoral n° 86 03 J 220 du 7 mars 1986 ; arrêté préfectoral n° 2008-03-JEP-0007 du 18 janvier 2008.

ORGANISATION INTERNE

La FAN est dirigée par un Conseil d'administration de 19 membres (élu à l'A.G. du 7 mars 2015) et par un Bureau de 7 membres composé notamment par un Président, une vice-Présidente, deux Présidents honoraires, un Secrétaire et une Trésorière (élu par le C.A. du 7 mars 2015).

Au cours de l'année 2015 :

- ❑ **L'Assemblée générale ordinaire** s'est réunie le 7 mars (Châtelperron).
- ❑ Le **Conseil d'administration** s'est réuni les 6 février (Saint-Pourçain-sur-Sioule), 7 mars (Châtelperron), 3 avril (Saint-Pourçain-sur-Sioule), 26 juin (Hérisson), 3 octobre (Saint-Pourçain-sur-Sioule) et 1^{er} décembre (Saint-Pourçain-sur-Sioule).
- ❑ Le **Bureau** s'est réuni le 7 janvier (Saint-Pourçain-sur-Sioule).

La FAN est structurée également en **réseaux de travail** sur les thématiques suivantes : Agriculture ; Déchets ; Eau et carrières ; Engins motorisés en pleine nature ; Faune sauvage ; Forêt ; Risques sanitaires et technologiques, installations classées ; Transports et énergie.

La FAN est professionnalisée depuis 1998.

La FAN participe aux réseaux de travail de la FRANE et de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.

INDEPENDANCE

La FAN est une association militante, citoyenne et démocratique.

Elle est strictement indépendante de toute obédience politique ou religieuse.

ASSOCIATIONS AFFILIEES

Les associations suivantes sont affiliées à la FAN :

ADATER (association pour le développement de l'agri-tourisme en espace rural)

03 320 Château sur Allier

Association de défense et de protection du cadre de vie et de l'environnement des quartiers du Bois du Roi, de Monzière et de la grande Varenne de Bellerive-sur-Allier

03 700 Bellerive-sur-Allier

Haut-Cher et Combraille

03 420 Mazirat

Maisons paysannes de France – Délégation Allier

03 100 Montluçon

Nature, Culture et Partage

03 100 Montluçon

Nature vivante Gannat

03 800 Gannat

Sauvegarde de la Montagne bourbonnaise

03250 Le Mayet de Montagne

Vivre et agir à Lusigny

03230 Lusigny

Plusieurs associations locales adhéraient à la FAN au cours de ces dernières années. Plusieurs ont été dissoutes ou n'ont plus d'activités.

II. RAPPORT MORAL

40^{ème} Assemblée Générale, Fédération Allier Nature, Monétay-sur-Allier, 23 avril 2016

Rapport moral et d'orientation du président, Jacques Debeaud

● Je tiens avant tout à remercier toutes celles, tous ceux qui ont travaillé à l'organisation de cette A.G. dans ce village du Saint-Pourcinois cher à l'histoire de notre Fédération Allier Nature ; à tous les présents et à ceux qui ont manifesté leur intérêt à la FAN sans pouvoir venir en nous adressant leur pouvoir de vote. J'évoquais l'histoire de la FAN, eh bien il y a 40 ans cette année que l'APENA, Association pour la Protection et l'Etude de la Nature en Allier est née, sous l'impulsion de quelques uns, dont je me réjouis de savoir la plupart encore à nos côtés. Et même si quelques-uns ont disparu hélas, leurs idées, leurs convictions survivent à travers nous. Nous sommes héritiers de ce capital d'idéaux forts que nous continuons de vouloir promouvoir. C'est d'ailleurs l'un des motifs qui font que j'accepte de rester président de cette association alors qu'il serait bien mieux qu'une ou un jeune dynamique et entraînant redonne une impulsion qui manque assurément à l'APENA devenue FAN. L'autre motif de satisfaction pour moi qui m'encourage et je suis sûr, vous encourage tous, c'est la bonne entente voire l'amitié qui nous lie. La confiance qui fait que lorsque l'une ou l'un d'entre nous représente la FAN, nous soyons tous certains qu'elle ou il le fait avec ses convictions, car ce sont aussi les nôtres, celle des fondateurs, celles de nos grandes figures et modèles.

● Après les votes des rapports moral et d'orientation que je vais exposer, nous procéderons à l'élection du tiers sortant.

● Cette AG ne comporte pas de points longs à déterminer, nous n'avons rien à toucher aux statuts ni au règlement intérieur. Nous aurons le temps d'élire le nouveau Bureau dès que le nouveau CA sera élu.

● Ensuite, le CA a décidé d'orienter les débats sur le thème des déchets car cela nous a semblé important. La compétence en cette matière passe du département à la région et il nous faut bien constater que nous piétons, nous ne voyons pas de progrès alors que dans des avancées significatives sont enregistrées ailleurs, notamment de l'autre côté des Alpes.

● Cet après-midi, nous irons profiter de la vallée de notre très cher Allier et sa réserve naturelle ; il faut en profiter, une des options sacrilèges de tracé de la LGV POCL ferait passer cette ligne dans le secteur. A ce sujet, je ne résiste pas à la satisfaction de vous citer une note « positive » toute récente qui montre que la folie grande vitesse n'a plus autant le vent en poupe : un arrêt du Conseil d'Etat du 15 avril annule la DUP de la LGV Poitiers-Limoges au motif principal que les inconvénients (dont le coût de construction et l'atteinte au droit de propriétés) du projet l'emportent sur ses avantages.

● Vie associative :

Je commencerai comme l'an dernier à Châtel Perron et il y a deux ans à Montluçon, par évoquer l'aspect financier. Vous le savez, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et ce m'est une immense satisfaction que de constater combien nos adhérents nous soutiennent. L'année 2015 a été très difficile, toutes les bonnes volontés ont été nécessaires ; depuis, il y a eu les réadhésions de début d'année et des dons : je vous disais une immense satisfaction pour nous tous, et c'est tout notre CA qui émet d'immenses remerciements aux donateurs. Mes remerciements vont aussi à la municipalité de Dompierre grâce à laquelle nous continuons de bénéficier d'excellents bureaux à la Maison des Associations.

Les perspectives d'avenir avec notre nouveau président de région, M. Wauquiez, sont extrêmement inquiétantes. Le nouveau président de la nouvelle région va amputer gravement les crédits aux associations, notamment aux associations de protection de la nature et de l'environnement. Globalement, le budget de la nouvelle région verra la partie affectée à l'environnement chuter dès l'an prochain de 20 % environ, peut-être 23. Mais, et c'est à mon avis bien aussi grave, les thèmes eau et juridique devront échapper à nos associations au profit des chambres d'agriculture et des chasseurs. Ces 20 % de baisse sont donc inégalement répartis et c'est la FRAPNA qui paiera le plus cher avec -50 % dès 2017 pour arriver à 0, donc -100 % en 2018. Pour la FRANE, on ne sait pas trop encore mais ce sera dur évidemment.

Je remercie toutes celles, tous ceux qui participent aux diverses instances administratives et siègent pour nous lors des travaux sur les SAGE et le SDAGE, dans les CDESI, COFIL et autres CSS, au CODERST, à la CDAC. La FAN est très sollicitée pour participer à ces nombreuses instances, elle joue son rôle citoyen même si parfois –souvent- ce rôle reste bien formel et c'est dommage, la démocratie y gagnerait. Par exemple, aux CSS de l'usine d'équarrissage Sarval et du SICTOM Sud-Allier nous observons qu'il est vraiment difficile de s'exprimer, l'administration se bloque derrière l'ordre du jour dès qu'on aborde une question de fond et d'autre part aucun élu n'est présent. C'est pourtant grâce à ces commissions que nous pouvons maintenant suivre et nous exprimer, en principe, des dossiers chauds tels que Landis & Gyr ou All'Chem à Montluçon, ou la gestion de la décharge de Chézy.

Je ne manquerai pas non plus de remercier tous ceux qui se sont impliqués dans notre souci de communication, lors de rencontre avec la presse, dans la gestion de notre site internet, et surtout dans la publication de notre magazine « La Fouine » qui se révèle un très bel outil de sensibilisation à nos actions.

● En revenant sur les dossiers qui nous ont essentiellement occupés cette année, je commencerai par ceux qui ont eu une issue pleinement favorable :

✓ Interdiction de piégeage dans les zones de présence de la loutre et du castor : suite à notre recours auprès du tribunal administratif de Clermont, un arrêté du préfet de l'Allier a été pris le 12 juin 2015. Notre objectif a donc été atteint et nous nous sommes désistés au près du tribunal administratif de Clermont. Par contre, nous n'avons pas obtenu de remboursement de nos frais.

✓ Barrage sur le Barbenan : c'est un très ancien serpent de mer qui ressurgissait sans arrêt quand les bétonneurs étaient en mal de nouveau saccage. Eh bien, l'actuelle municipalité d'Arfeuilles abandonne le projet, consciente de l'intérêt du site de la cascade de la Pisserote ; elle a acquis les terrains.

✓ Enduro des Combrailles 2014 : voilà un dossier qui a vu bien des efforts en notre sein. Finalement, par jugement du 17 décembre 2015, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a annulé l'autorisation délivrée par le préfet de l'Allier ; beau succès puisque ce n'est pas souvent qu'un préfet est ainsi dénigré et cette décision porte sur le fond avec prise en considération des espaces naturels classés ou inventoriés Natura 2000 et ZNIEFF. Cette décision donne au document d'objectif du site Natura 2000 une portée juridique indirecte, c'est une jurisprudence dont toutes nos associations de protection et d'étude de la nature du réseau FNE pourront user. Avec par contre une déception et une certaine irritation : le Tribunal n'octroie aucun frais de procédure. Mais ce jugement et l'arrêt récent du Conseil d'Etat sur la réglementation nationale relative aux compétitions motorisés suite au recours FAN nous ont permis une bonne médiatisation.

✓ Un mot au sujet de la RCEA : vous savez que nous ne participons pas aux réunions, mais nous les suivons de très près, notamment pour ce qui touche au franchissement de l'Allier. Il est probable que le projet tel que les services de l'état, DREAL en particulier, l'ont exposé à la FRANE représente le maximum de ce qui est réalisable compte-tenu des oppositions, dans le jeu des rapports de force entre nous et nos opposants. En rive droite, il y aurait une certaine amélioration de l'existant avec des débits autorisés en cas de crue nettement supérieurs, mais l'avancée serait surtout notable en rive gauche où la mobilité de l'Allier serait restaurée par destruction d'enrochements. Le projet de modification du décret de création de la réserve naturelle dans le cadre de ces travaux sera soumis à enquête publique du 25 avril au 17 juin.

● On s'en doute, toutes nos préoccupations n'ont pas eu une issue aussi heureuse. J'évoque ici de nombreux dossiers qui témoignent trop fréquemment de la frilosité de nos élus qui refusent de déplaire à quelques électeurs qui n'aiment pas les arbres ou simplement leurs feuilles, qui veulent « faire moderne » en copiant sur l'aménagement de la place de Jaude pour leur ville qui a pourtant un caractère marqué. Ainsi, nous sommes intervenus sans succès contre la municipalité d'Yzeure où des arbres d'alignement pourtant primés lors de leur plantation par l'ancienne municipalité ont été tous abattus. Cela a fait l'objet d'un article dans La Montagne le 22 décembre 2015. Il est significatif d'ailleurs sur ce cas de noter que pour faire passer leur pilule, ces destructeurs de l'environnement urbain utilisent des « arguments écolos » : c'est officiellement pour réaliser une piste cyclable que ces arbres ont été détruits. Argument complètement fallacieux.

Autre abattage d'arbres : à Jaligny cette fois, où pourtant, dans ce cas, la municipalité était opposée à ce projet ; tous ceux qui fréquentent le Val de Besbre où nous étions l'an passé pour note AG 2015 ne peuvent l'avoir ignoré ; situation identique, tous les magnifiques platanes sur deux files, entre Marseigne et la Besbre ont été tronçonnés. Et les services de l'Etat ont été en

dessous de tout malgré la potentielle illégalité de cette coupe (château inscrit aux monuments historiques...).

Nous nous sommes aussi élevés contre des battues aux corvidés à Nérès-les-Bains et Moulins, et surtout pour la préservation de la colonie de choucas à Cusset, sur le cours Lafayette.

D'autres dossiers nous ont pris plus de temps, ainsi celui du « défrichement » du Puy de Montoncel, comme s'il était « enfriché » ! Nous n'avons pas pu obtenir de médiatisation dans La Montagne mais il y a eu un article dans La Galipote. Le Syndicat mixte des Monts de la Madeleine nous a finalement répondu ; cette réponse est perçue comme plutôt positive mais la vigilance reste de mise et une douche écossaise n'est pas à exclure.

Au sujet du golf de Montcombroux : Suite à notre communiqué, il y a maintenant plus d'un an, nous avons obtenu une médiatisation nationale (article sur le site Reporterre) et locale (article dans La Montagne). Le député Guy Chambefer nous a reçus, il a compris nos arguments et ne soutient plus le projet. Par contre ni la DDT ni la DREAL ne nous ont répondu, ni à nos demandes de contrôle et de communication de documents. Quant au Conseil départemental, il a enfin répondu à la FAN au sujet du rond-point construit pour ce golf au frais du contribuable. On peut considérer que le rond-point serait bien financé par les contribuables alors qu'il reconnaît que l'augmentation du flux routier et donc de l'insécurité seraient générées par la réalisation du projet touristique porté par une entreprise privée...

Nous tentons aussi de suivre de nombreuses initiatives qui vont dans le bon sens, telles le projet de méthanisation de Vichy-Val d'Allier, ou la « Semaine pour les alternatives aux pesticides ».

● Et puis, il y a ces dossiers récurrents dont on se demande si on en verra un jour la fin :

Ainsi en va-t-il des pollutions, résidus anciens, dépôts de déchets à Montluçon tels que Polival, Landis & Gyr, All'Chem, qui furent l'objet de notre attention à l'AG 2014 à Montluçon même.

De même aussi, l'usine Biomasse-Energie à Commentry : il y a beaucoup à redire, pour le nombre de camions sur les routes, pour l'épandage des cendres et globalement, ce type d'installation est une machine à raser les forêts : 10⁵ t de bois locaux, ils vont tout saccager !

Par contre, sur ce secteur bien éprouvé, nous notons une initiative qui semble positive : Erasteel à Commentry qui, pour diversifier ses activités, doit recycler des piles et des catalyseurs en vue de la transformation en alliages.

Dans la série de ces dossiers à répétition, nous retrouvons encore et toujours ceux des carrières.

Plusieurs projets de carrières de roche massive sont en cours :

- à Cressanges et Châtillon : la FAN a été interpellée à plusieurs reprises par des riverains très inquiets, et qui peuvent l'être, puisqu'il est prévu le passage de 80 camions par jour au sud du bourg de Cressanges et que le périmètre d'exploitation est situé à proximité de plusieurs habitations ! La population locale s'est fortement mobilisée lors de l'enquête publique. C'est assez exceptionnel pour le souligner : le commissaire-enquêteur a rendu un avis défavorable fin janvier.

- à Bransat, donc tout près d'ici, pour un projet d'extension ; les riverains sont inquiets pour les mêmes raisons.

- à Archignat : toujours de la roche massive et toujours les mêmes inquiétudes et la même implication lors de l'enquête publique qui vient juste de se terminer. Il y aurait là un volume d'extraction considérable destiné à l'alimentation de la future LGV ou encore à des centrales sur les berges de la Seine... en Ile-de-France ! C'est dire si nous avons des motifs sérieux pour nous y opposer : le non-respect du SDC et ses orientations relatives à la proximité des carrières des zones de consommation.

● Dans l'année qui vient, le mouvement associatif va devoir suivre les bouleversements administratifs : pour s'adapter à la nouvelle région administrative, FRANE et FRAPNA vont constituer une co-fédération. Et FNE va lancer à la fin du printemps une campagne de notoriété, initiée par un changement de logo.

● Parmi les projets de la FRANE qui vont nous concerner directement, il y a celui des « **Sentinelles de l'environnement** ». Nous aurons l'occasion d'en reparler. En deux mots : c'est un outil internet qui permettra à tout citoyen constatant une atteinte à l'environnement de nous alerter. Notre rôle de lanceur d'alertes s'en trouvera grandement accru et valorisé, le site fonctionne mais n'est pas encore actif en Auvergne alors qu'il l'est en Rhône-Alpes où il y a eu explosion des signalements. Cela suppose pour nous des contrôles, pour qu'un signalement soit

effectivement recevable, des tris, pour déterminer de quel type est l'atteinte à l'environnement, et un travail de suivi pour actualiser l'évolution des situations ; travail que nous avons toujours fait et correspond pleinement à nos objectifs, mais qui trouve là une formalisation efficace.

● Il y a enfin un point qui me permettra à la fois de conclure et de donner une orientation à nos activités futures : celui de la concertation.

J'ai déjà évoqué des contacts avec la presse et les services de l'Etat : nous avons progressé et je souhaite que nous poursuivions dans cette voie.

Le 14 avril nous avons obtenu une audience auprès du préfet de l'Allier, M. Arnaud Cochet : nous avons, à trois, représenté la FAN pour évoquer la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, la LGV, Montcombroux et son golf, la RCEA, les zones vulnérables et le comportement de la DDT. Je veux croire que s'il y a eu une certaine amélioration de nos rapports avec les services de l'Etat, c'est dû, au moins en partie, à cette rencontre qui a été positive.

Dans le même ordre d'idée, nous avons rencontré le 21 septembre M. Chito, vice-président du Conseil départemental en charge de l'environnement et Mme Cuisset, en charge des infrastructures. L'ambiance fut amicale, plusieurs sujets ont été abordés en particulier sur les transports. Des crédits ont été dégagés pour la réalisation des études concernant le contournement N.O. de Vichy. Excellente nouvelle pour nous : le projet annoncé de déviation de Billy n'impactera pas l'Allier ; cette déviation est abandonnée, un aménagement de la route existante est prévu. Le projet de deuxième pont de Moulins pourrait avoir du plomb dans l'aile, le Département ne veut plus financer le projet.

Sur la LGV POCL, les élus sont revenus sur leur position et sont ou seraient favorables à la rénovation et à l'amélioration de la ligne existante. Ont été évoquées les questions relatives à la santé et l'environnement, à l'alimentation biologique dans les collèges, aux pesticides, dont le désherbage réalisé par les collectivités territoriales. La gestion des déchets a également été évoquée. Sur le projet de Montcombroux, les élus ont répondu qu'ils n'étaient pas compétents... C'est nouveau, avant ils applaudissaient.

Il nous faudra poursuivre ces dialogues et récemment, des perspectives de rapprochement avec la Chambre d'agriculture seraient envisageables ; il faut absolument essayer de renouer un dialogue rompu depuis une quinzaine d'années. Certes, nous n'allons pas fraterniser du jour au lendemain, mais nous devons faire savoir que nous ne sommes pas, nous n'avons jamais été, contre le monde agricole bien au contraire. En luttant contre les porcheries industrielles, nous sommes pour les élevages sur paille, pour des élevages bio, pour des élevages respectant l'animal et ceux qui les pratiquent ; que dans un département rural comme le notre, la protection de l'environnement passe par le monde agricole avec lequel nous avons toujours souhaité un dialogue franc et respectueux. Un respect, qui, apparemment, pourrait revenir à notre égard, ne ratons pas l'occasion.

● Pour finir, quelques suggestions de sorties auxquelles nous participons :

- ✓ La foire bio Foire Humus Chateldon : week-end des 7 et 8 mai ;
- ✓ Sortie « Plantes alimentaires » le 15 mai à Saint Pont ;
- ✓ Journées de la nature à Hérisson : 27-28 mai, avec conférence sur le TAFTA ;
- ✓ Exposition FRANE sur les crues à S^t Germain.

III. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

PARTICIPATION AU DEBAT PUBLIC - REPRESENTATION DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES

La FAN est membre des commissions consultatives suivantes :

Commissions départementales :

- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) (toutes formations : « Nature », « Sites et paysages », « Faune sauvage captive », « Unités touristiques nouvelles », « Publicité », « Carrières ») ;
- Commission départementale des risques naturels majeurs ;
- Comité départemental Natura 2000 ;
- Commission départementale d'aménagement commercial ;
- Commission consultative et comité de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (ex plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés) ;
- Groupe de travail chargé d'établir les programmes d'action à mettre en oeuvre dans les zones vulnérables ;
- Conférence de territoire du département de l'Allier (ARS) ;
- Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) ;
- Groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau (nouvelle instance ; première réunion : 24 juin 2015).

La FAN siégeait également au sein du Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage (jusqu'à son éviction en 2010 décidée autoritairement par l'ancien Préfet de l'Allier) et au sein de la Commission de conciliation en matière d'urbanisme (jusqu'à fin 2014).

Depuis l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016, la FAN siège au sein de la commission départementale de sécurité civile (regroupement-fusion de la commission départementale de sécurité civile et de la commission départementale des risques naturels majeurs).

Commissions locales :

- Comité consultatif de la réserve naturelle du val d'Allier ;
- CSS / CLIS site Maillet ;
- CSS / CLIS site Bayet ;
- CSS / CLIS site Domérat ;
- CSS / CLIS site Créchy ;

- CSS / CLIS interdépartementale site Saint-Priest-la-Prugne ;
- CSS / CLIS site Chézy ;
- CSS / CLIS site Cusset – Saint-Etienne de Vicq ;
- Commission consultative des déchets du SICTOM de la région montluçonnaise ;
- Groupe de travail du plan de prévention du SICTOM de la région montluçonnaise ;
- Commission consultative des services publics locaux du SICTOM Nord Allier ;
- Comité de pilotage du plan de prévention des déchets du SICTOM Nord-Allier ;
- CSS / CLIC site Seveso société Adisséo Commentry ;
- CSS / CLIC site Seveso société All'Chem Montluçon ;
- CSS / CLIC site Seveso société Lagarde Cusset ;
- Groupe de travail du schéma d'alimentation en eau potable et industrielle du secteur de Montluçon-Commentry ;
- Comité de pilotage du suivi de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud-est de l'Allier et des collectivités limitrophes de la Loire ;
- COPIL sites Natura 2000 : Val d'Allier, Forêt de Tronçais, Forêt des Prieurés, Monts de la Madeleine, Gorges du Haut-Cher, Etangs de Sologne bourbonnaise, Gîtes de Laprugne, Forêt des Colettes, Bois-Noirs, Basse Sioule, Mine de Busset ;
- COPIL charte forestière de la forêt de Tronçais ;
- Groupe de travail pour l'élaboration d'une charte forestière Bouble-Colette ;
- Rencontres territoriales pour l'élaboration du SRCE Auvergne : secteur Bourbonnais – Basse Combraille ; secteur Sologne bourbonnaise – Val de Loire ;
- Rencontres territoriales pour l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE Auvergne – Trame verte et bleue) -: secteur Bourbonnais – Basse-Combraille ; secteur Sologne bourbonnaise et Val de Loire ;
- Comité de suivi Landis+Gyr Montluçon ;
- Comité de pilotage RCEA.
- Comité de pilotage projet contournement routier Nord-Ouest de Vichy.
- Commissions communales d'aménagement foncier : représentation indirecte (PQPN).

La FAN participe également à des comités de pilotage ou de suivi locaux sous l'autorité de la préfecture ou du Conseil général ou à des commissions d'information non officielles mises en place par des sociétés privées (exploitants d'installations classées).

DOSSIERS

La FAN est intervenue sur de nombreux dossiers : action médiatique et/ou participation à des réunions de concertation et/ou participation à l'enquête publique et/ou rencontre avec les élus ou pétitionnaires et/ou position au sein des instances consultatives locales ou départementales et/ou action contentieuse...

Il peut être souligné l'implication dans les dossiers suivants :

Documents de planification

- Projet de SDAGE Loire-Bretagne (procédure de révision ; en lien avec la FRANE et FNE).
- Projet de SAGE Cher amont. Observations FAN à l'enquête publique (1^{er} décembre 2014 au 8 janvier 2015) en particulier sur l'agriculture et la ressource en eau, sur le projet de barrage sur la Chaux à Colombier, sur l'amélioration de la continuité écologique, sur les conséquences de projets miniers (permis exclusif de recherche accordé à la société Cominor sur le territoire de la commune de Lussat dans la Creuse) ou encore sur la mobilité fluviale et la question des carrières alluvionnaires.
- Projet de SAGE Allier (enquête publique du 19 janvier au 27 février) ; en lien avec la FRANE.

Infrastructures / Eau et milieux aquatiques

- Projet RCEA / pont à Chemilly dans la réserve naturelle du val d'Allier. Participation au comité de pilotage.
- Projet de contournement routier Nord-Ouest de Vichy. Participation au comité de pilotage.
- Nouveau pont sur l'Allier à Moulins.
- Contournement routier Sud-Ouest de Vichy dans la zone alluviale de l'Allier. Seconde plainte communautaire en manquement d'Etat engagée conjointement par la FRANE et la FAN devant la Commission européenne le 4 décembre 2015.

Articles : « *La dynamique fluviale de l'Allier et le contournement de Vichy* », La Montagne, Indiscrétions, 15 février 2015 ; « *Détour du contournement* », La Galipote, Brèves, Automne-Hiver 2015 ; « *Le val d'Allier dynamité* », La lettre Eau de FNE, n° 71, juin 2015.

Opérations touristiques / Eau et milieux aquatiques

- Projet immobilier et de golf à Montcombroux-les-Mines. Démarrage des travaux de déboisement en automne 2014.

Articles : « *En Auvergne, un absurde projet de golf dévore des terres agricoles* », Reporterre, 3 février 2015 ; « *Des petits trous, des petits trous, encore des petits trous !* », La Galipote, Automne-Hiver 2015 « *Golf et villas sont annoncés pour 2016* », La Montagne, 2 mars 2015 ; « *Montcombroux-les-Mines : appel à la ZAD et mythomanie* », La Montagne, Indiscrétions, 15 mars 2015 ; « *Allier Nature a rencontré le préfet sur des sujets sensibles – Non au golf à Montcombroux* », La Montagne, 16 avril 2015.

Déchets

- Usine Polival. Site de Saint-Victor. Site de Montluçon. Appel FAN 2015 devant la Procureure générale de la Cour d'appel de Riom contre le classement sans suite de la plainte

FAN déposée en 2013 devant le Procureur de la République du T.G.I. de Montluçon. Rejet de l'appel le 18 novembre 2015.

Article : « *L'appel contre Polival rejeté* », La Montagne, éd. Montluçon, 15 décembre 2015.

- Usine Environnement Recycling à Domérat.
- Projet de méthanisation de Vichy-Val d'Allier.
- Projet d'usine TMB à Chézy.

Pollutions / Eau et milieux aquatiques

- Pollution des eaux et pollution atmosphérique générées par les anciennes activités de l'usine Landis+Gyr à Montluçon. Comité de suivi.
- Pollution de la Bouble.

Circulation motorisée dans les espaces naturels

- Arrêté interministériel d'application du décret d'application de la loi sur la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, en ses dispositions relatives aux épreuves et compétitions motorisées. Refus d'édiction gouvernemental attaqué par la FAN devant le Conseil d'Etat. Annulation du refus et injonction aux Ministres chargés de l'environnement, des sports et de l'intérieur de publier l'arrêté sous un délai de six mois ; condamnation de l'Etat à verser 1 000 € à la requérante (**Conseil d'Etat, 16 octobre 2015, Fédération Allier Nature, n° 384650**).

Articles et commentaires : « *Il faut publier les textes que l'on s'est engagé à publier. L'Etat (encore) condamné pour avoir tardé à prendre des textes d'application.* », note D. Rémy, Dictionnaire permanent Droit du sport, n° 228-229, novembre-décembre 2015, p. 8 ; « *Manifestations sportives dans les espaces naturels* », Code permanent environnement et nuisances, Nouveauté, décembre 2015, n° 161.

- Championnat de France d'enduro motos les 19 et 20 juillet 2014 dans les gorges du Haut-Cher et le site Natura 2000 éponyme ainsi que dans plusieurs ZNIEFF dans les départements de l'Allier et de la Creuse. Annulation de l'autorisation du Préfet de l'Allier du 4 juillet 2014 pour « *insuffisante appréciation des intérêts écologiques à protéger* » (**Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 17 décembre 2015, Fédération Allier Nature, n° 1401577**).

Article : « *Enduro : l'autorisation annulée* », La Montagne, éd. Montluçon, 14 janvier 2016.

Chasse et faune sauvage

- Projet d'abattage de platanes à Cusset abritant une remarquable et unique colonie de choucas des tours.

Article : « *Choucas des tours, une colonie menacée ?* », La Montagne éd. Vichy, 3 janvier 2015, p. 9.

- Refus préfectoral de prendre l'arrêté d'interdiction du piégeage des animaux classés nuisibles dans les secteurs de présence de la loutre et du castor. Refus d'édiction attaqué par la FAN devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Arrêté pris sous la contrainte contentieuse, le 15 juin 2015, avant jugement. Non-lieu à statuer subséquent (**Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 9 juillet 2015, Fédération Allier Nature, n°1500189**).

- Déplacement d'un habitat de castor à Dompierre-sur-Besbre.
- Battues aux corvidés dans plusieurs communes dont Moulins et Nérès-les-Bains. Dans le cadre du refus de communication des arrêtés et documents connexes, suite à saisine de la

Commission d'accès aux documents administratifs, il a été jugé que la diffusion publique requiert que le document sollicité « *soit aisément accessible techniquement, géographiquement et financièrement.* » (l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978 relative aux relations entre l'administration et le public dispose que le droit à communication des documents administratifs ne s'exerce plus lorsque lesdits documents font l'objet d'une « *diffusion publique* »). Ainsi, une mise en ligne pérenne sur le site d'une collectivité locale d'un acte de celle-ci peut être considérée comme une diffusion publique mais pas son simple affichage dans un lieu accessible au public (CADA, avis du 24 septembre 2015, Fédération Allier Nature c. Ville de Moulins, n° 20153800).

Article : « *Du courrier pour les corbeaux* », La Montagne, éd. Moulins, 5 mai 2015.

Forêts / Arbres / Biodiversité

- Projet de défrichement sur 10 ha de la partie sommitale du puy de Montoncel, classée en zone Natura 2000 et ZNIEFF de type I, dans le massif des Bois noirs.

Article : « *Redonner la vue au Montoncel ne doit pas conduire à fermer les yeux* », La Galipote, n° 131, Hiver-Printemps 2015.

- Gestion de la forêt de Tronçais.

- Coupes à blanc, acidification des sols et des eaux dans les Monts de la Madeleine.

- Arrachage d'arbres dans plusieurs communes dont Yzeure et Jaligny-sur-Besbre.

Article : « *Yzeure - Des avocats pour les chênes des marais* », La Montagne, éd. Moulins, 8 janvier 2016.

Eaux et milieux aquatiques / Biodiversité

- Projet de barrage sur la Chaux à Colombier (voir *supra* dans les documents de planification).

- Organisme unique de gestion des prélèvements d'eau pour l'irrigation.

Carrières / Eaux et milieux aquatiques

- Projet de carrière à Cressanges et Châtillon.

Article : « *Le projet d'extraction du granit contesté* », La Montagne, éd. Moulins, 30 décembre 2015.

- Projet de carrière à Bransat.

- Projet de carrière à Archignat.

Nucléaire

- Réaménagement du site des Bois Noirs Limouzat. En lien avec le Collectif des Bois Noirs, la CRIIRAD et la FRAPNA Loire.

Risques industriels

- Projet d'usine de méthanisation à Vichy.

- Usine Seveso All'Chem.

- Projet Erasteel à Commentry.

- Usine biomasse à Commentry.

Urbanisme

- Projet Mégarama à Montluçon.
- Zone commerciale à Saint-Yorre.

Energie

- Compteurs Linky.

Divers

- Intervention sur divers projets d'installations classées.
- Elaboration d'une carte des grands projets destructeurs dans le département de l'Allier. En relation avec FNE (v. sites Internet FAN et FNE).
- Elaboration d'une cartographie du fuseau de passage du projet de LGV POCL.

COMMUNICATION / PUBLICATIONS

- ☐ La FAN a édité la revue trimestrielle « **Naturallier** » de 1981 (n° 1 – juin 1981) à 2008 (n° 110 – novembre 2008).

Cette revue est devenue le magazine « **Auvergne Environnement** » édité par la FAN et la FRANE (depuis le n° 111 - 1^{er} trimestre 2009, jusqu'au n° 118 - 4^{ème} trimestre 2010). L'édition était ensuite assurée par la FRANE (n° 119 - hiver 2011, jusqu'au n° 126 - printemps 2014). L'édition de la revue est désormais interrompue.

Depuis décembre 2014, la FAN édite un nouveau magazine, gratuit, en ligne sur son site Internet, « **La Fouine** » : <http://alliernature.asso.fr>

N° 1 édité en décembre 2014 (PDF, 19 p.).

N° 2 édité en mars 2015 (PDF, 13 p.).

N° 3 édité en juillet 2015 (PDF, 29 p.)

N° 4 édité en janvier 2016 (PDF, 9p.).

- ☐ La FAN dispose d'un site Internet :

<http://alliernature.asso.fr>

Le site Internet de la FRANE relaie également les activités et actions de la FAN :

www.frane-auvergne-environnement.fr

AUDIENCES

- ❑ Audience entre le Préfet de l'Allier et une délégation de la FAN le 14 avril 2015.

Article : « *Allier Nature a rencontré le préfet sur des sujets sensibles – Non au golf à Montcombroux* »,
La Montagne, 16 avril 2015

- ❑ Audience entre les vice-Présidents du Conseil départemental de l'Allier en charge de l'environnement et des infrastructures et une délégation de la FAN le 21 septembre 2015.

MANIFESTATIONS / SENSIBILISATION

- ❑ Au cours de l'année 2015, la FAN a participé aux manifestations suivantes :

- Rencontres cinéma-nature du 11 au 12 avril à Dompierre-sur-Besbre.

- Assemblée générale de la FRANE du 11 avril à Coudes (63).

- Journées de la nature des 30 et 31 mai à Hérisson. 31 mai : conférence sur le thème de la souffrance animale.

Article : « *Une journée très nature à plus d'un titre* », La Montagne, éd. Montluçon, 4 juin 2015.

- Inauguration du sentier François Terrasson à Saint-Bonnet-de-Tronçais.

- Festival de photographie nature « Photosynthèse » du 11 au 19 juillet à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

IV - ANNEXES

Statuts

Non modifiés par l'A.G. 2016

Règlement intérieur

Non modifié par l'A.G. 2016

Adresse du siège de l'association

Inchangée

Rapport d'activité

Présent document

Compte rendu de l'Assemblée générale

Annexe I

Dates des réunions du conseil d'administration

Liste annexée II

Annexe I - Compte rendu de l'Assemblée générale 2016

Voir document PDF sur le site FAN.

Annexe II - Dates des réunions 2015 du Conseil d'administration de la FAN

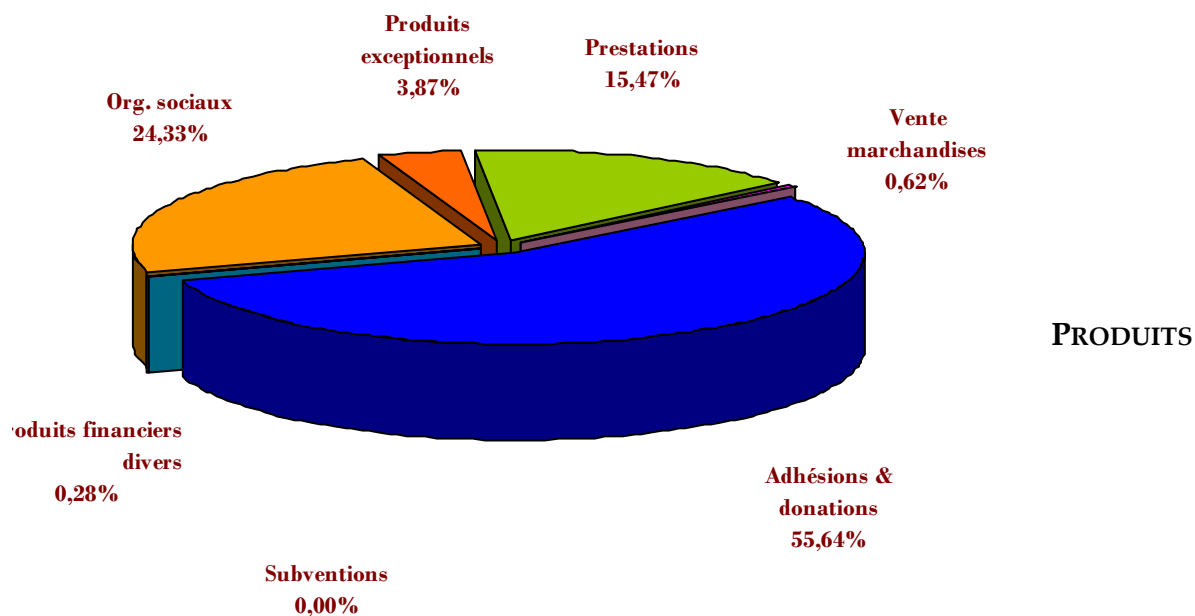
☐ Assemblée générale

Châtelperron, le 7 mars

☐ Conseil d'administration et Bureau

- Bureau, Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 7 janvier
- C.A., Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 6 février
- C.A., Châtelperron, le 7 mars
- C.A., Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 3 avril
- C.A., Hérisson, le 26 juin
- C.A., Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 3 octobre
- C.A., Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 1^{er} décembre

Annexe III – Rapport financier 2015



Exercice FAN 2015

CHARGES

